

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 27 JUILLET 2022

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.GOLLEAU, F.ROUGEOT, F.REDOUTEY, J-C LALANNE, P.GOURLAND et T.THEVENARD
Mesdames L-M.DRAPIER et C.CHEVALIER.

ABSENTS : M P.POINT (pouvoir donné à G.GALEA), M J.GAYET (pouvoir donné à G.GALEA), Mme A. BLANC (pouvoir donné à LM DRAPIER), Mme M. MARCK (pouvoir donné à LM DRAPIER) et Mme S.GOYON (pouvoir donné à P MILLOT).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme L-M DRAPIER est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) IMPLANTATION de la PHARMACIE

Délibération 2022/052

M Le Maire explique que le Conseil a reçu M. HENNEQUIN avant le conseil municipal extraordinaire pour exposer son projet et qu'il y ait discussion autour de son projet. Il propose ensuite de passer au vote mais M. GOURLAND demande la parole pour lire un texte dans lequel il explique qu'une personne a téléphoné à un conseiller pour demander le vote de la destruction de 6 garages, le cas contraire ne montrerait pas la volonté de garder la pharmacie, que le conseil est un lieu de débat libre et qu'il ne voit pas pourquoi dépenser 43 000€ quand 13 000 suffisent.

M. ROUGEOT demande alors un débat contradictoire, il explique que M Le Maire a envoyé un mail en février pour la destruction de 2 garages et non pas 6, que M. GOURLAND parle d'un appel d'un conseiller à un autre mais que certainement des conseillers se sont contactés entre eux et aller d'eux-mêmes voir d'autres conseillers pour consulter leur avis et échanger, qu'il a une inquiétude concernant la rumeur de proposition d'un tabac presse au Vival, qu'il a vu le dentiste qui est en retraite dans deux ans et qui n'est pas sûr d'avoir un remplaçant, que nous avons reçu un courrier pour faire un pôle commercial dans lequel il est indiqué qu'un RDV a eu lieu en octobre, qu'il n'y a pas eu d'enquête auprès des commerçants, qu'actuellement c'est un projet énorme, que pour lui on chipote pour quelques garages. Pour lui, il souhaiterait la destruction des 10 garages pour une vue sur le parc, qu'il prendrait une partie du Tinailler pour avoir un complexe cohérent car il y aura sûrement une demande du boulanger, que le coût de la démolition doit être de notre poche, qu'on ne va pas demander cela au pharmacien. M. THEVENARD précise que le pharmacien achète déjà le terrain avec des frais de démolition ce qui revient à 50€ du m², qu'on ne peut pas lui demander de prendre en charge la démolition des garages. M Le Maire dit que c'est 34 000€ en l'air et demande où implanter les garages pour reloger les associations car il n'y a pas de terrain. M. GOLLEAU demande s'il y a une possibilité d'utiliser le parking « La Poste ». M Le Maire répond que le loyer a déjà été un peu baissé pour faire une place à la résidence séniors et que c'est réglé, M GOURLAND précise que c'est AMETIS qui prend en charge les frais de bornage.

M GOURLAND explique que pour lui c'est bien de garder une pharmacie mais qu'on ne peut pas se permettre de perdre des associations ce qui rendra un village mort, M THEVENARD répond qu'il s'engage à loger LSA dont il fait parti et qu'il pense qu'il est possible de reloger les associations, il fait le tour des associations touchées : CODALU, pompiers et le foot et précise qu'il ne pense pas perdre ses associations. M REDOUTEY dit que ça fait seulement deux ans que nous avons ces garages et qu'auparavant tout le monde s'en passait.

Avant de passer au vote, M Le Maire fait savoir qu'il n'a pas utilisé lors du dernier conseil la voix de prépondérance pour que tout le monde puisse s'exprimer librement (cela consiste à une décision du maire en cas de vote exæquo). Il fait une demande de vote à bulletin secret, M. ROUGEOT fait une demande de vote à main levée, M Le Maire explique que quand il y a une demande de vote à bulletin secret, cela doit être respecté.

9 personnes votent pour la destruction des 6 garages

5 personnes votent pour la destruction de 2 garages

1 bulletin blanc.

M Le Maire propose alors de réaliser un vote à bulletin secret pour savoir si le coût de la démolition est pris en charge par la commune ou si nous demandons une indemnisation :

9 votent pour la gratuité de la démolition pour le pharmacien

6 votent pour une indemnité

Délibération 2022/053

M Le Maire propose ensuite de débattre d'un prix pour proposer le terrain au pharmacien, sachant que le prix du m² au maximum à Lugny est de 40€/m², il propose 30€/m²

1 abstention, 14 voix pour.

Délibération 2022/054

M Le Maire précise qu'il enverra la proposition au pharmacien.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de la MAM : M Le Maire précise qu'il nous a envoyé le courrier reçu par la MAM et sa réponse, il explique qu'il a attendu l'accord de la PMI pour autoriser l'ouverture anticipée, que Mme Soudani (présidente de l'association) a eu du mal à comprendre qu'il fallait respecter une procédure. La MAM recevra l'arrêté demain, dit qu'il s'est battu pour. M Le Maire précise qu'il existe des délais d'urbanisme à respecter pour ce genre de dossier.

M. ROUGEOT précise que la MAM demande ce qu'il en est concernant le soutien de la municipalité concernant le projet MAM, qu'il déplore le départ d'un couple dans une commune voisine. Que le manque de subvention n'a pas rendu le projet initial possible qu'il aurait fallu se pencher sur la question avant de perdre des administrés. Il précise que c'est bien de s'occuper de la voirie, des aménagements des entrées de village et des entreprises du TP... mais qu'il faut se pencher sur le centre bourg.

Courrier de la boulangerie : M Le Maire propose que le demandeur vienne avec un plan, un lieu d'implantation que ce soit plus précis, il souhaite une esquisse d'ici le 30 septembre, va envoyer cette demande au boulanger. M ROUGEOT demande à participer à la réflexion.

Pont de Fleurville : Mme DRAPIER demande si c'est seulement une rumeur ou si M Le Maire a des informations concernant une fermeture du pont actuel de Fleurville. M Le Maire explique que la construction est actuellement bloquée et que si ça traîne trop 2 préfets vont décider de fermer le pont mais que ce n'est pas d'actualité. M MILLOT précise que c'est l'association « Alerte Replonges » qui a fait stopper le projet (sauvegarde des chauves-souris).

Fête de l'agriculture : M GOLLEAU demande confirmation de l'événement à M THEVENARD qui confirme sa réalisation le 13-14-15 août à Montbellet, il en profite pour préciser qu'il n'est pas d'accord avec le montant qui a été alloué pour l'évènement par la commune. Il rajoute qu'une dernière réunion aura lieu le lundi 8 s'il y a des bénévoles qui souhaitent venir.

Le prochain Conseil est fixé au mercredi 21 septembre 2022.
Fin de la séance 21h00.

La Secrétaire de Séance
L-M DRAPIER



Le Maire,
Guy GALÉA

